

Le baccalauréat professionnel comme voie d'accès à l'enseignement supérieur?

Pr. Bénédicte Gendron

Professeur des Universités, Université de Montpellier III,

Chercheur au Lirdef, Université Montpellier III et chercheur associée au CRA
CEREQ

Ile-de-France, Centre d'économie de la Sorbonne, Paris

SOMMAIRE

On a assisté à une démocratisation de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur en France. La création du baccalauréat professionnel participe de cette évolution mais cette avancée reste encore timide avec un taux de poursuite d'études très modéré des baccalauréats professionnels. Pour que les filières professionnelles en France soient de réelles filières d'accès à l'enseignement supérieur et à la promotion sociale, il importe de travailler à l'effectivité de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, et à repenser le système d'enseignement supérieur français pour des filières intégrées qui se complètent et se différencient à la fois, plus qu'à une hiérarchisation peu féconde et contre-productive.

Introduction

La valorisation de l'enseignement professionnel en Europe est depuis le début des années 2000 une préoccupation majeure (Leney et al., 2004). Elle s'est manifestée différemment selon les pays de l'union au regard de la structuration de leur système respectif d'enseignement. En France, le système éducatif secondaire français est un système hiérarchisé reposant sur des dualismes fortement structurants. Il a été modifié par la création du baccalauréat professionnel (Bac Pro) (Gendron, 2006). La création de ce diplôme visait à offrir aux élèves en situation d'échec dans l'enseignement général une voie leur permettant de poursuivre leur scolarité, maintenir le taux de sorties précoces du système et de permettre l'accès au niveau baccalauréat. L'importance prise par l'objectif ministériel de mener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat depuis les années 80 a fait de ce diplôme un repère prédominant en matière d'éducation (Hanchane et Verdier, 2003). En effet, en France, la volonté de revaloriser l'enseignement professionnel s'est manifestée bien avant le sommet de Lisbonne pour répondre particulièrement aux besoins et manques des entreprises de personnes formées techniquement mais également ayant une capacité d'adaptation. Elle tentait également déjà de répondre à l'exclusion et aux sorties précoces du système scolaire, préoccupation que l'on retrouvera au niveau européen au début des années 2000 (Leney et al. 2004, p.108).

Une des principales mesures de la politique française a consisté à prolonger les filières de l'enseignement professionnel et technique par la création de nouveaux diplômes; entre autres, au niveau de l'enseignement secondaire par la création du Baccalauréat Professionnel correspondant au niveau 3 de la classification internationale type de l'éducation (CITE), qui donne accès à l'enseignement supérieur. De fait, le bac est devenu un carrefour important des parcours scolaires où les questions de poursuite d'études et d'orientation se posent de la façon la plus décisive. Si la parité d'estime entre filières d'enseignement général, technique et professionnel fait partie des priorités de l'Union européenne (Lasonen et Manning, 2001), la question que l'on peut se poser aujourd'hui en France est la suivante : «la formation au baccalauréat professionnel est-elle devenue une voie réelle d'accès à l'enseignement supérieur?».

Pour répondre à cette question, nous rendrons brièvement compte de la structuration du système d'enseignement initial français. Partant de ce cadre et sur la base de données statistiques, nous montrerons dans quelle mesure ce nouveau diplôme a permis l'accès à l'enseignement supérieur. Dans un second temps, nous adopterons une position plus critique et nous essaierons de montrer que ces données recouvrent et masquent des réalités différentes et si des avancées ont eu lieu, elles restent encore timides relativement aux recommandations européennes..

Le système d'enseignement professionnel initial

La structuration de l'enseignement professionnel initial de niveau secondaire

En France, l'enseignement professionnel possède une organisation assez originale, car il est fortement implanté dans les établissements du second cycle de l'enseignement secondaire placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. On le trouve aussi en lycées professionnels dépendant du ministère de l'Agriculture ou encore dispensé via l'apprentissage dans des Centres de

Formation d'Apprentis (CFA). Cependant nous ne nous référerons ici qu'aux formations relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Le système d'enseignement secondaire français dépendant du ministère de l'éducation nationale comporte trois filières du second degré dont (cf. tableau No 1): la filière générale, la filière technologique et la filière de l'enseignement professionnel; c'est cette filière qui nous intéresse ici. La filière professionnelle prépare, essentiellement après le premier cycle d'études secondaires (aux environs de l'âge de 14-15 ans) à un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou à un brevet d'études professionnelles (BEP), à l'issue duquel les élèves peuvent poursuivre vers un baccalauréat professionnel.

Création et accès au Baccalauréat professionnel: quels impacts sur les niveaux inférieurs (niveau V) de formation?

Que sont les baccalauréats Professionnels?

Le baccalauréat professionnel créé en 1985 est venu «enrichir» l'enseignement professionnel français de niveau secondaire d'un niveau IV de formation correspondant au niveau 3 européen de diplôme. Le verbe «enrichir» employé renvoie à trois éléments importants. D'une part, sa création a permis la poursuite d'études des étudiants diplômés d'un Brevet d'études professionnelles (BEP) (cf. schéma). D'autre part, le prestige conféré par le seul titre de «Baccalauréat» a contribué à accroître le statut de la filière professionnelle. L'obtention du diplôme du «Baccalauréat», quelle que soit sa nature (général, technologique ou professionnel), importe énormément auprès des familles. Enfin, ce diplôme terminal du secondaire, le «baccalauréat», donne accès à l'enseignement supérieur et constitue le premier grade de l'enseignement supérieur même si sa vocation première est l'insertion professionnelle. Ses objectifs étaient ambitieux : construire une formation pour les futurs techniciens d'atelier, promouvoir l'enseignement professionnel, et développer la coopération école / entreprise à travers l'alternance. En cela, il s'inscrivait de manière avant-gardiste dans les préoccupations européennes de valorisation des filières professionnelles.

Quel a été l'impact de ce diplôme sur les diplômes de l'enseignement professionnel ? Un appel d'air

Depuis la création de ce diplôme, on a assisté à un accroissement significatif du nombre de diplômés au niveau BEP et à l'inverse à une chute des effectifs dans le premier diplôme du CAP. Et une forte croissance du baccalauréat professionnel. C'est ce que l'on a pu observer à partir des données statistiques du tableau 2 ci-dessous:

- Premier constat: Après l'obtention d'un CAP-BEP, un élève sur deux continue ses études et davantage en filière professionnelle baccalauréat ou brevet professionnels qu'en Première d'adaptation ⁽¹⁾ (second cycle général et technologique).
- Second constat: Avec la création du baccalauréat professionnel, c'est près de 14,5 % des élèves d'une même génération qui ont accédé au niveau du Baccalauréat professionnel en 2004 contre 5 % en 1990-91.

⁽¹⁾ La classe de 1ère d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un Brevet d'études professionnelles (BEP) et ayant un bon niveau dans les matières d'enseignement général de préparer un baccalauréat technologique. Cette classe passerelle met l'accent sur les matières d'enseignement général dont le contenu avait été allégé en BEP au profit de l'enseignement professionnel.

Autrement dit, c'est presque 70 % d'une même génération qui est parvenue au niveau du Baccalauréat (niveau CITE 3) dont presque 35 % de niveau baccalauréat général, presque 20 % pour le baccalauréat technologique et autour de 15 % pour le baccalauréat professionnel.

Tableau 1. **Diagramme simplifié du système éducatif secondaire et supérieur français (et du système d'apprentissage)**

		Principales certifications du cursus général (dans le système éducatif: statut scolaire)			Certifications en CFA (statut d'apprenti)	
Enseignement supérieur	18 ans et plus	Niveau II-I	Doctorat		Titre d'ingénieur	
			Nouvelle structure suite à la mise en œuvre du processus de Bologne (3+2+5) Doctorat			
			Diplôme d'études approfondies (DEA) Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Diplôme d'ingénieur Maîtrise			
		Niveau III	Licence Licence professionnelle Post-DUT/BTS		Post-DUT/BTS	Licence + Licence professionnelle
Diplôme universitaire de technologie (DUT) Brevet de technicien supérieur (BTS)	Diplôme d'études universitaires générales (DEUG)		Diplôme universitaire de technologie (DUT) Brevet de technicien supérieur (BTS)		DUT, BTS	
Lycée	15 à 18 ans 3 à 4 années d'études	Niveau IV	Baccalauréats (général, technologique et professionnel)			Baccalauréats
		Niveau V	Autres diplômes professionnels pré-baccalauréat: Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ⁽²⁾			BEP, CAP

Lexique voir page 18

⁽²⁾ **Différences entre un CAP et BEP:** Le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) propose une formation plus générale et plus large que le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) qui permet en ce qui le concerne d'acquérir des techniques plus pointues. Dans la pratique le CAP conduit en priorité à la vie active ; d'où le nombre de spécialités de CAP plus conséquents (200 contre 40) que ceux du diplôme du BEP. Le BEP, permet quant à lui de par sa formation moins spécifique de continuer ses études vers le diplôme du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.

Tableau 2. Taux d'accès au niveau IV de formation (toutes formations initiales comprises)

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Bac général	22,1	33,4	34,0	34,6	35,1	35,1
Bac technologique	11,9	17,6	21,6	20,4	19,9	18,8
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	14,7	15,2	15,8*
Ensemble	34,0	56,0	69,6	69,7	70,2	69,7
MEN*	33,0	54,0	63,2	63,5	63,8	63,2
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,5	2,6
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	3,7	3,9	4,0*

Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP

* MEN: Formations relevant du Ministère de l'Education Nationale
Extrait de *L'état de l'école 2007* - No 17 page 57. Disponible sur internet
<http://media.education.gouv.fr/file/05/5/7055.pdf> [Disponibilité vérifiée le 11/01/2008] ⁽³⁾

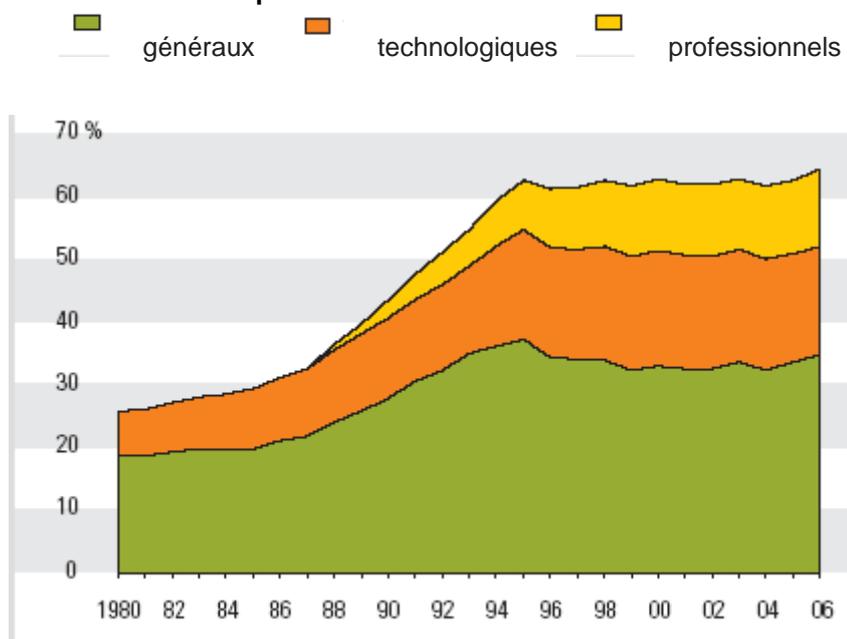
Lexique voir page 18

Si la création du baccalauréat pro fessionnel a participé à la démocratisation de l'accès au bac, combien obtiennent le diplôme?

Le baccalauréat professionnel occupe une place de plus en plus importante dans le paysage des lauréats. Si l'obtention du baccalauréat général avoisine aujourd'hui les 85 %, le pourcentage en bac pro a atteint 75 % de réussite en 2005. Dans l'ensemble (Graphique 1 Proportions de bacheliers dans une génération), la proportion d'élèves obtenant le baccalauréat dépassait en 2004 les 61,7 % dont 32 % dans une série générale, 17,7 % dans une série technologique et 11,7 % dans une série professionnelle. Et sur 100 lauréats, 52 ont un baccalauréat général, 29 un baccalauréat technologique et 19 un baccalauréat professionnel.

⁽³⁾ L'état de l'école 2007 est également publié en Espagnol
http://media.education.gouv.fr/file/espetat17/19/9/espetat17_21199.pdf
et l'état de l'école 2006 en anglais et en espagnol
EN: <http://media.education.gouv.fr/file/68/0/3680.pdf>
ES: <http://media.education.gouv.fr/file/68/1/3681.pdf>
note de l'éditeur

Graphique 1. Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2006)
métropole



Source : Ministère de l'Education Nationale

Extrait de *L'état de l'école 2007* - No 17 page 65

Lexique voir page 18

Le baccalauréat professionnel: porte ouverte sur l'enseignement supérieur ?

Poursuites d'études: combien, où et quelle réussite?

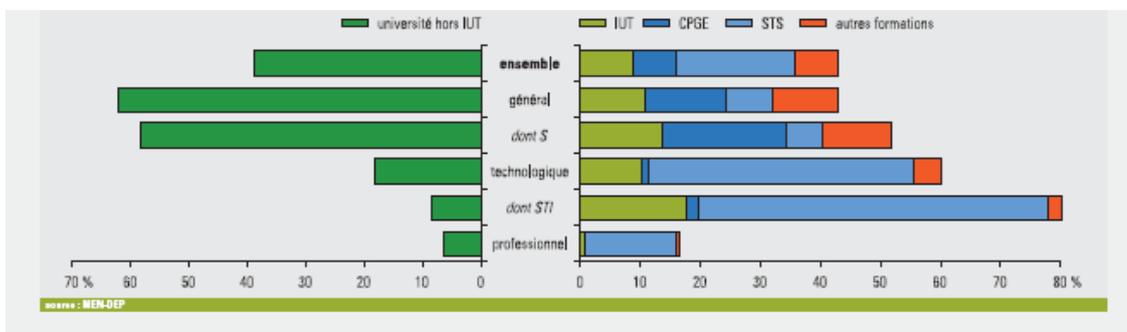
Cadrage général :

De manière générale, sur les 62 % de lauréats tous types de baccalauréat confondus, presque 50 % d'une génération accède à l'enseignement supérieur en 2005 dont 33 % sont titulaires d'un bac général contre 13,5 % avec un baccalauréat technologique et 2,6 % avec un baccalauréat professionnel.

Combien parmi les baccalauréats professionnels poursuivent?

Contrairement aux autres baccalauréats, le baccalauréat professionnel conduit peu à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur (23 %) et majoritairement à l'entrée sur le marché du travail (77 %), les élèves étant encouragés en ce sens par les divers acteurs de l'orientation scolaire et les enseignants, étant donné la vocation initiale d'insertion professionnelle de ce diplôme.

Graphique 3. Taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur selon la série de baccalauréat



Extrait de *L'état de l'école 2005* - No 15 page 67. Disponible sur internet
<http://media.education.gouv.fr/file/07/6/3076.pdf> [Disponibilité vérifiée le 11/01/2008]

Lexique voir page 18

Ce taux évolue-t-il? Et quelles poursuites d'études pour quelle réussite ?

La montée de la poursuite d'études est en voie de stabilisation: de 17 % il y dix ans (en 1997) à 23 % aujourd'hui. Les poursuites se répartissent en filières non universitaires et d'autres universitaires. Ainsi, sur les 23 % qui poursuivent immédiatement après le bac, un sur quatre prépare un BTS, un sur dix choisit une formation complémentaire (Mention Complémentaire, Formation Complémentaire d'Initiative Locale) et moins d'un sur dix va à l'université.

Tableau 3. Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur*

	métropole + DOM			
	1997	2004	2005	2006
Baccalauréat général				
Université hors IUT	66,7	62,1	61,3	58,8
IUT	9,8	10,7	10,4	10,5
CPGE	13,0	13,6	13,3	13,2
STS	9,0	7,8	7,7	7,8
Autres formations	7,7	10,8	11,1	10,8
Baccalauréat technologique				
Université hors IUT	22,0	18,1	18,1	17,4
IUT	10,2	10,2	10,4	9,9
CPGE	0,9	1,1	1,1	1,1
STS	46,1	44,1	44,0	42,5
Autres formations	3,0	4,7	5,0	5,0
Ensemble général et technologique				
Université hors IUT	51,7	46,5	46,5	45,0
IUT	9,9	10,5	10,4	10,3
CPGE	8,9	9,2	9,1	9,2
STS	21,5	20,6	20,1	19,3
Autres formations	6,1	8,6	9,0	8,9
Baccalauréat professionnel				
Université hors IUT	6,8	6,4	5,9	5,8
IUT	0,8	0,7	0,8	0,7
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0
STS	8,9	15,2	15,7	15,5
Autres formations	0,8	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats				
Université hors IUT	44,5	38,9	39,1	37,5
IUT	8,5	8,7	8,7	8,4
CPGE	7,5	7,4	7,4	7,4
STS	19,5	19,6	19,3	18,6
Autres formations	5,3	7,1	7,5	7,3

* Hors apprentissage

Source: MEN-MESR-DEPP

Extrait de *L'état de l'école 2007* - No 17 page 65.

Lexique voir page 18

Quelles filières de poursuite d'études immédiate et quels taux de réussite dans ces filières?

Que sont les Brevets de techniciens supérieurs (BTS)?

Ce sont des formations courtes de deux ans avec des stages en entreprises reposant sur une conception que l'on peut qualifier de « traditionnelle » du métier, avec un principe de qualification technique élevée et spécialisée, destinées à pourvoir des postes de techniciens (dans l'industrie) ou des emplois intermédiaires (dans les services). Si le BTS est la formation supérieure privilégiée par les titulaires du baccalauréat professionnels (15,5 % des étudiants sortant de baccalauréat professionnel s'inscrivent en BTS), l'accès à ces formation est sélectif (dossier scolaire ou mention Bien ou Très Bien au bac). Leur taux de réussite était de 45 % seulement en 2004, toutes spécialités confondues. En outre nombre d'entre eux l'ont préparé en alternance.

Du point de vue de la poursuite d'études en mentions complémentaires (MC) ou en formations complémentaires d'initiative locale (FCIL), ils sont près d'un titulaire d'un baccalauréat professionnel sur dix à s'orienter dans ces filières où ils peuvent se spécialiser ou acquérir une double compétence pendant un an. En filière universitaire, ils sont moins d'un sur dix à s'y diriger. En effet, sur les 23 % de diplômés du baccalauréat professionnel qui poursuivent directement leurs études, 0,7 % accèdent en IUT et 5.8 % à l'université en licence.

Que sont les DUT?

Ce sont des formations de deux ans plus basées sur la théorie comparativement aux BTS, qui préparent aux diplômes universitaires de technologie dispensés dans les IUT. L'entrée dans ces formations est très sélective ; les IUT accueillent 0,7 % des bacheliers professionnels. D'ailleurs, ils ne représentent que 2 % des étudiants inscrits en 1^{ère} année. Si l'accès en DUT est limité pour les bacheliers professionnels, ceux qui entreprennent la formation connaissent une certaine réussite puisqu'en 2004, 51 % des bacheliers pro inscrits en IUT obtenaient leur diplôme (même s'ils représentent moins de 4 % des diplômés de DUT).

Qu'en est-il de la poursuite d'études en Université (hors IUT) en licence?

Etant donné qu'il n'y a pas de sélection à l'entrée de l'université en France, les titulaires du baccalauréat professionnel étaient 6,4 % à s'y inscrire en 2004. Cependant, ce taux a baissé en 2005 pour descendre à 5.9 %. Ces 6 % de bacheliers ne représentent cependant que 3 % des étudiants inscrits en 1^{re} année à l'université. Cependant l'université est une voie très risquée et non appropriée pour les bac pro car les études menant à la licence, soient 3 années après le bac, sont très théoriques et éloignées de la formation reçue au lycée professionnel. Ce qui fait que seulement un diplômé du baccalauréat professionnel sur dix à l'université obtient son diplôme (en 3 à 5 ans d'études).

Tableau 4. **Bilan du parcours des bacheliers du panel 89 selon les principales séries de baccalauréats**

	Accès au supérieur*	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur			Études supérieures non diplômées
		Ensemble	dont bac + 2	dont bac + 3 ou +	
ES	97,5	84,1	23,3	60,8	13,4
L	96,2	78,3	18,3	60,0	17,9
S	98,5	92,5	19,9	72,5	6,1
Bacheliers généraux	97,7	86,8	20,4	66,5	10,8
STT	89,0	55,9	44,6	11,3	33,1
STI	94,3	74,8	62,0	12,8	19,5
Autres technologiques	81,9	52,6	23,6	29,0	29,3
Bacheliers technologiques	89,1	60,2	45,3	14,9	28,9
Bacheliers professionnels	31,1	10,4	9,5	0,9	20,7
Ensemble des bacheliers	86,2	69,1	25,6	43,5	17,1

*À la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat ou à la rentrée suivante.

Lecture : 97,5 % des bacheliers ES poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, et 84,1% y obtiendront un diplôme.

Source : panel 1989 MEN-DEPP

Extrait de *L'état de l'école 2006* - No 16 page 67.

Lexique voir page 18

Quel bilan peut-on tirer?

Si on observe une progression des élèves inscrits en filières professionnelles vers le baccalauréat et une augmentation de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, l'accès à l'enseignement supérieur recouvre des réalités différentes selon le type de baccalauréat..

Différences d'accès liées à l'origine scolaire

Le taux d'accès d'une génération à l'enseignement supérieur n'est pas le même selon le baccalauréat d'obtention: il est relativement faible pour les baccalauréats professionnels: 2,6 % pour un diplômé d'un baccalauréat professionnel contre plus de 30 % baccalauréat général. En outre, le taux de réussite dans l'enseignement supérieur varie selon le type de baccalauréat obtenu. L'échec reste prédominant chez les bacheliers professionnels: 10,4 % des diplômés du baccalauréat professionnel obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 86,8 % des diplômés du baccalauréat général.

Choix de la filière d'études de l'enseignement supérieur et origine sociale

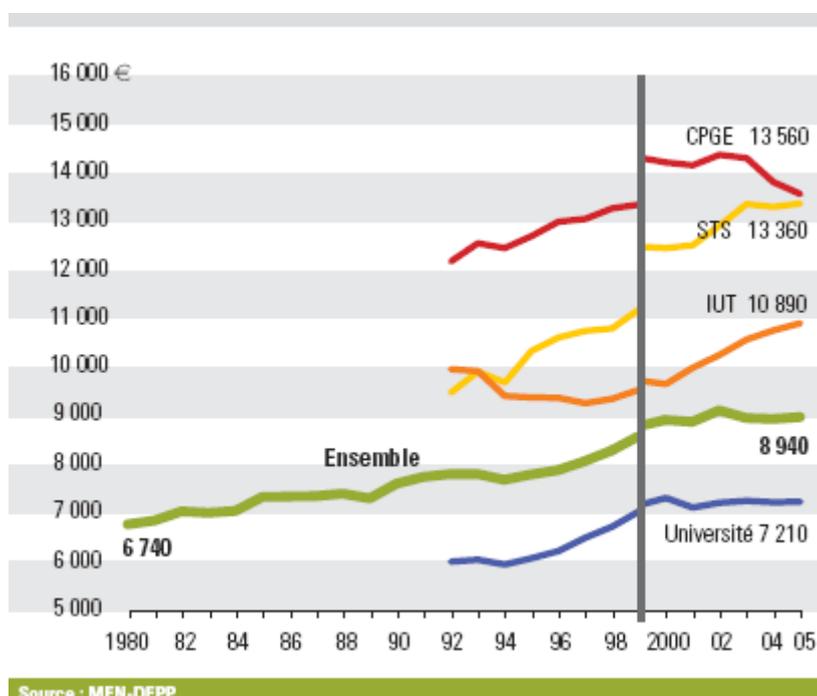
Si les filières prestigieuses de l'enseignement supérieur (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) sont majoritairement occupées par des enfants de cadres plus nombreux à détenir un baccalauréat de l'enseignement général, les enfants d'ouvriers plus fréquemment titulaires du baccalauréat professionnel se retrouvent largement dans les filières préparant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Cette différence tient déjà à l'orientation vers le lycée professionnel qui reste socialement très marquée. Même si on sait aujourd'hui que l'origine sociale n'est pas le seul facteur de la réussite scolaire, il reste malgré tout très prégnant: «les catégories sociales qui fréquentent les lycées professionnels se signalent

toujours par leur origine modeste et leur échec relatif dans l'enseignement général» (Solaux 1996).

Différences entre longueurs et coûts des études

Les études poursuivies par les titulaires d'un baccalauréat professionnel ne sont pas les plus coûteuses. Ce sont les CPGE fréquentées majoritairement par des bacheliers de l'enseignement général qui sont les plus coûteuses ; et par ordre de coût et dépenses, on trouve : 0 % de diplômés du baccalauréat professionnel en CPGE, 15 % des inscrits en 1^{ère} année de BTS, 2 % des inscrits en 1^{ère} année d'IUT et 3 % des inscrits en 1^{ère} année d'université ⁽⁴⁾. Elles ne sont pas non plus les plus longues. En effet, les baccalauréats professionnels ont une durée de scolarisation plus courte dans l'enseignement supérieur que les autres bacheliers.

Graphique 4. **Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2005 (1980-2005) en euros**



Extrait de *L'état de l'école 2006* - No 16 page 59.

Lexique voir page 18

Ces différences s'atténuent-elles par la formation continue?

Cette question interroge l'articulation entre formation initiale et formation continue. En France, les frontières entre formation initiale et formation continue sont plus étanches que dans la plupart des pays de l'Union européenne (Bref Cereq, 2006). En effet, si la formation continue (FC) et la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ont pu être conçus comme «l'école de la deuxième chance» et une occasion de reprendre des études en validant l'expérience, la FC continue de bénéficier d'abord aux salariés les mieux pourvus en titres scolaires et la VAE semble ne pas

(4) cf. *L'état de l'école 2006*, No 16 page 63, Tableau 02 donnant la Part des différents types de bacheliers dans les filières du supérieur en 2005

répondre encore à toutes ses promesses de promotion sociale. Il en va ainsi pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui ont une propension importante à être embauchés comme ouvriers ou employés au sortir de leur diplôme. A peine un ouvrier et un employé sur trois ont eu accès à la formation professionnelle en 2004 contre plus de la moitié des techniciens et agents de maîtrise et presque autant des ingénieurs et des cadres supérieurs. En outre, le taux d'accès à la formation continue est croissant avec le niveau de diplôme: seuls 13 % de ceux qui n'avaient aucun diplôme ou au mieux le certificat d'étude primaire (30 % de la population étudiée) ont eu accès à la formation en 2000, contre 51 % des bac + 3 (9,6 % de la population étudiée). Ce qui signifie qu'au fil de leur vie active, au lieu de se rapprocher, les catégories sociales, en matière de qualifications, s'éloignent.

Tableau 5. Taux d'accès à la formation continue selon le diplôme

Taux d'accès à la formation continue selon le diplôme		
Unité : %		
	Taux d'accès à la formation continue	Part dans la population
Bac + 3 et plus	51,3	9,6
Bac + 2	46,8	10,9
Baccalauréat	36,8	13,2
CAP, BEP	25	28,6
BEPC	25,9	7,2
Certificat d'étude ou aucun diplôme	12,9	30,3
Pas de réponse	19,3	Ns
Ensemble	27,8	100

Source : Céreq, janvier 1999 à février 2000

Lexique voir page 18

Tableau 6. Taux d'accès à la formation continue selon les catégories sociales

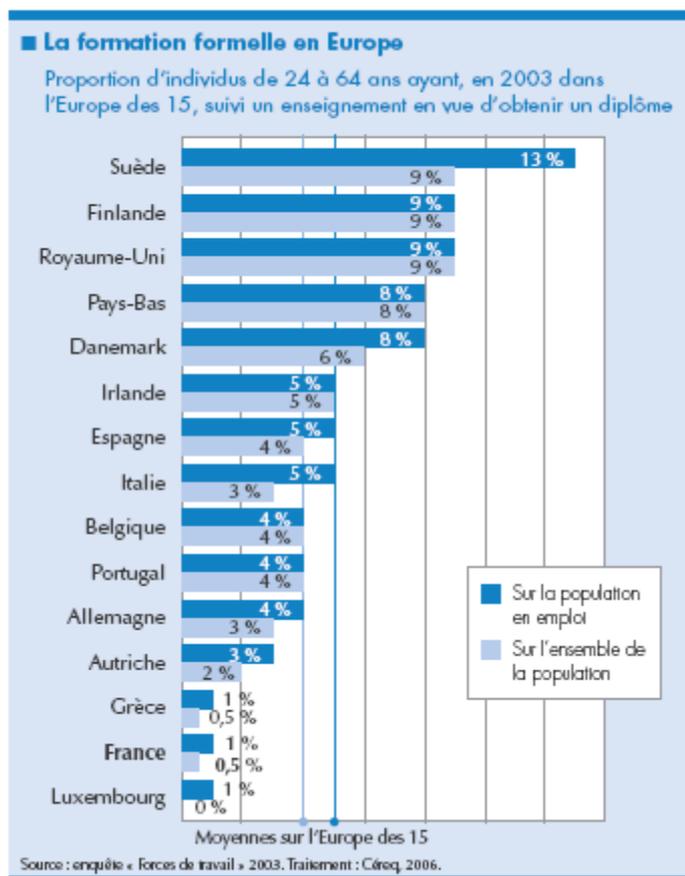
Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie sociale							
par taille d'entreprise							
Unité : %							
	De 10 à 19 salariés	De 20 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	De 250 à 499 salariés	De 500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	Ensemble
Ouvriers	7,9	14,5	26,1	31,8	35,7	41,7	29,0
Employés	11,5	12,0	29,4	35,7	43,3	39,8	29,3
Techniciens et agents de maîtrise	24,1	30,8	46,6	54,5	60,4	65,7	55,0
Ingénieurs et cadres supérieurs	20,1	29,8	47,3	57,6	63,0	64,1	53,2
Ensemble	12,5	19,7	33,9	42,1	49,2	50,4	39,0

Hors alternance, congès individuel de formation (CIF) et contrats de professionnalisation.

Source : Céreq - Exploitation des déclarations fiscales n° 2483. Année des données : 2004

Ce phénomène renvoie aussi aux relations qu'entretiennent le système éducatif et le marché du travail en France qui établissent une césure plus nette que dans tous les autres pays de l'Union européenne entre l'âge des études et celui de l'activité professionnelle. La proportion d'adultes de 25 ans et plus qui poursuivent ou reprennent des études en vue d'obtenir un diplôme, renvoyant à l'éducation ou formation formelle selon la terminologie européenne est plus faible que partout ailleurs en Europe (Bref Cereq, 2006). Ainsi, la France figure parmi les pays européens dont la part de jeunes de 18 ans scolarisés est la plus élevée : 80 %, contre 54 % au Royaume-Uni et 75 % en moyenne pour l'Europe des 15 en 2003. En revanche, le nombre moyen d'années d'enseignement qu'une personne peut s'attendre à recevoir au cours de sa vie y est relativement plus faible que dans l'ensemble de l'Europe.

Graphique 5. Formation formelle en Europe des 24-64 ans



Extrait de Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) Bref, n° 235 novembre 2006, p.2.

La création de voies alternatives d'acquisition des diplômes telles que la validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis la mise en œuvre de la loi de modernisation sociale en Mai 2004 peut être un élément d'explication renvoyant à la spécialisation des temps de la formation en France répartie de manière singulière entre formation initiale et continue. Cette réforme du dispositif français de formation professionnelle continue de 2004 a été initiée pour donner une nouvelle impulsion à l'effort de formation continue et en cela, rejoint les recommandations européennes; notamment depuis l'instauration du droit individuel à la formation (DIF) qui permet au salarié, à sa demande et avec l'accord de son entreprise, de bénéficier de 20 heures de formation par an. Cependant, l'espérance de formation, c'est-à-dire le nombre d'heures de formation réalisées au cours d'une année rapporté au nombre de salariés, n'est passée que de 11 à 12,3 heures entre 2003 et 2005. De plus, les employés dont une proportion importante est constituée de diplômés de niveau baccalauréat restent très peu nombreux (au regard de leur poids dans la population active) à y recourir : un sur quatre dans le cadre du dispositif de la validation des acquis professionnels de 1985 et un sur cinq pour la validation des acquis d'expérience.

Certes la réforme est trop récente pour que l'on puisse encore en apprécier toutes les retombées, cependant on ne constate pas encore non plus aujourd'hui

une explosion des dépenses et des heures de formation prédite par certains experts qui auraient pu bénéficier au moins diplômés.

Quelles réflexions du point de vue de l'effectivité de l'enseignement secondaire professionnel en France comme voie d'accès à l'enseignement supérieur ?

Des avancées positives ... mais timides

On a assisté à une démocratisation de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur. La création du baccalauréat professionnel participe de cette évolution. Elle s'inscrit dans la volonté de promouvoir la formation professionnelle autant du point de vue du ministère de l'Education que de celui du ministère du travail et des professionnels et syndicats. La mise en œuvre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) en étant une illustration. Cependant, cette avancée peut être encore perçue par certains comme trop timide en raison de l'accès encore minime des diplômés du baccalauréat professionnel à l'enseignement supérieur qu'elle soit immédiate ou différée et de l'effectivité ou la valeur ajoutée immédiate de cette poursuite d'études au regard des conditions et du prix (difficultés et échec) à payer! D'autres, à l'inverse pensent assister à la dévalorisation de l'enseignement professionnel, via la nouvelle hiérarchisation entre diplômes que la création du baccalauréat a opéré. Cette réforme aurait amené à réorganiser les cursus de formation des lycées professionnels autour de ce nouveau diplôme, faisant ainsi du BEP le diplôme de référence minimum. Dans cette nouvelle orientation, le diplôme du CAP aurait perdu une part de son identité, l'apparentant à un «sous-BEP». D'ailleurs, cette structuration et superposition de diplôme se voient remises en cause actuellement à travers la volonté gouvernementale de faire disparaître le CAP pour proposer une filière préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans (seconde, première et terminale professionnelle) au lieu de quatre (deux ans de BEP. suivis de deux ans de Bac Pro), le diplôme intermédiaire (B.E.P., C.A.P.) se voyant inclus dans le parcours en trois ans. Si les défenseurs du CAP y voient une régression, d'autres y voient une promotion de la filière de l'enseignement professionnel en la structurant de la manière la plus proche possible de celle des autres baccalauréats.

Entre droit théorique et effectivité d'accès à l'enseignement supérieur du baccalauréat professionnel: quelles voies possibles ?

Si le baccalauréat professionnel donne accès «en droit» à l'enseignement supérieur, «en pratique», les filières de poursuite d'études dans le champ des possibles des titulaires d'un baccalauréat professionnel n'autorisent pas dans sa version originale si facilement l'effectivité immédiate de ce droit et les chances de réussite restent inférieures à celles des autres types de baccalauréat. Alors, quelles voies possibles de changement ?

Inscrire les diplômes professionnels dans une logique de différenciation et non de hiérarchisation

En continuant d'inscrire les diplômes professionnels dans une logique de hiérarchisation et non dans une logique de différenciation, et en les référant constamment au modèle dominant de l'enseignement général, on s'interdit de les penser dans leur spécificité. Ces difficultés ne seraient-elles d'ailleurs pas en lien avec le fait qu'en vingt ans (1965-1985) l'intégration de l'enseignement

professionnel dans l'architecture du système éducatif se serait effectuée sans que soit remis en cause l'ordre unidimensionnel des savoirs qui structure si fortement le système éducatif français? La réforme en cours actuellement du baccalauréat professionnel en trois ans s'écarte de ce projet pour tendre vers une autre alternative qui conditionne la refonte totale de la filière professionnelle dans la répartition entre l'Etat et les employeurs des formations. Aux employeurs la responsabilité de la formation d'adaptabilité aux postes et à l'Etat la formation plus généraliste avec une concentration du nombre des spécialités de baccalauréat professionnel ⁽⁵⁾.

Nécessité d'un changement d'approche: la rénovation du baccalauréat professionnel en 3 ans

La rénovation de la voie professionnelle mise en œuvre récemment par le gouvernement et qui devra se généraliser d'ici 2009 vise plusieurs objectifs et entend s'inscrire dans les recommandations européennes sur la promotion de la formation professionnelle dans la perspective de la formation tout au long de la vie. D'une part, elle cherche dans les objectifs affichés à réduire sensiblement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification, à augmenter le nombre de bacheliers professionnels et à améliorer la lisibilité des diplômes pour les élèves et pour les chefs d'entreprise qui les recrutent. D'autre part, dans leur présentation des avantages d'un baccalauréat professionnel en trois ans pour les élèves, les textes insistent sur la promotion de l'enseignement professionnel que cela permettrait. La valorisation du diplôme du baccalauréat professionnel s'opérerait en l'alignant sur le baccalauréat général et le baccalauréat technologique qui se préparent en trois ans après le collège. En outre, la réforme prévoit de réduire quantitativement la variété de l'offre de formation de baccalauréat professionnel pour passer de 95 à 20 spécialités. De surcroît, les élèves actuels de l'enseignement technologiques seront ventilés entre les filières préparant aux baccalauréats professionnels et les filières du baccalauréat général scientifique avec une option sciences et techniques de l'ingénieur. Ces évolutions impliquent des recrutements tant en BEP qu'en baccalauréat professionnel de profils d'élèves en fin de collège ayant une formation initiale supérieure à celles d'aujourd'hui. En cela, elle peut participer à une promotion de la valorisation de l'enseignement professionnel. Un autre intérêt annoncé de la réforme résiderait dans le fait qu'en favorisant l'accès au baccalauréat, elle garantirait aux élèves un cursus continu jusqu'au baccalauréat au sein du même établissement et limiterait ainsi les sorties prématurées. En outre, elle faciliterait la poursuite d'études supérieures (BTS.-DUT.). Dans cette réforme, va donc se jouer l'accès à l'enseignement supérieur qui entre les lycées avec les BTS et les universités avec les DUT vont se partager les futurs bacheliers: aux BTS les titulaires d'un baccalauréat professionnel et à l'IUT les bacheliers de l'enseignement général.

(5) Ce transfert de la partie professionnelle des formations actuelles aux employeurs peut-être d'ailleurs aussi être vu comme un retour en arrière, les employeurs formant uniquement les jeunes à l'adaptabilité à leurs postes de travail et la valeur de cette formation ne pouvant que plus difficilement se prévaloir d'une reconnaissance nationale.

Conclusion

Dès lors que le baccalauréat professionnel fait partie des titres requis pour accéder à l'enseignement supérieur, il convient d'aménager cette possibilité afin de garantir à tous les mêmes droits, et de créer une réelle effectivité des chances d'accès et de réussite. Cette dernière est particulièrement cruciale dans la perspective de la formation tout au long de la vie. Cependant, pour que le baccalauréat professionnel reste un diplôme à vocation d'insertion, la poursuite d'études immédiatement après l'obtention du diplôme devrait rester le fait d'une minorité sans pour autant fermer la porte à de futures poursuites d'études. Ainsi pour garantir l'accès à l'enseignement supérieur qu'il autorise théoriquement il importe d'une part, de promouvoir la filière d'enseignement professionnel (la réforme en cours entend y répondre) et travailler à l'effectivité de la formation tout au long de la vie (la Formation Continue et la Validation des Acquis d'Expérience) et à l'éducation à l'orientation. D'autre part, de travailler sur la dimension de l'orientation car éduquer à s'orienter c'est éduquer aux changements et préparer les élèves de lycées professionnels aux inévitables mutations qu'ils devront maîtriser en cours de scolarité et au-delà, cela constituant un enjeu majeur. En effet, le concept de «formation tout au long de la vie» sous-entend nécessairement «orientation tout au long de la vie». Plus que jamais, l'école doit permettre à ses élèves de développer de véritables compétences à s'orienter et à s'informer tout au long de la vie sur leurs possibilités de poursuite d'études dans le cadre de la formation continue.

Cela étant dit, il est vrai que les réformes engagées, tant du côté de la formation continue que du baccalauréat professionnel sont encore en cours et ne permettent donc pas d'avancer des éléments de bilan relativement à l'effectivité d'un meilleur accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur. Pour l'instant, la rénovation du baccalauréat professionnel s'opère dans la polémique. Et pour ce qui est des mesures mises en place dans le cadre de la réforme de la formation continue qui entendent rénover les liens entre apprendre et travailler, seront-elles suffisantes «pour faire bouger les frontières de la formation continue et [pour] engager la France dans la voie ouverte par l'Europe, qui vise à créer un continuum d'éducation et de formation tout au long de la vie ?» (Cereq Bref, 2006)

Lexique

ALE	Agence Locale pour l'Emploi
bac ES	Baccalauréat série Économique et Sociale
bac L	Baccalauréat série Littéraire
bac S	Baccalauréat série Scientifique
bac STI	Baccalauréat série Sciences et Techniques Industrielles
bac STT	Baccalauréat série Sciences et Techniques Tertiaires
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BEPC	Brevet d'études du premier cycle (du second degré)
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centres de Formation d'Apprentis
CEP	Certificat d'Éducation Professionnelle (supprimé en 1992)
Céreq	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CIF	Congé individuel de formation
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
CPGE	classes préparatoires aux grandes écoles
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau
CPQ	Certificat Professionnel de Qualification, qualification professionnelle, principalement utilisée pour définir les salaires des travailleurs, gérés par les partenaires sociaux, souvent au niveau sectoriel.
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective (ministère de l'éducation nationale): maintenant DEPP
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (du ministère de l'éducation nationale)
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DIF	Droit individuel à la formation
DOM	Départements d'outremer
DUT	Diplôme universitaire de technologie
FC	Formation Continue
ILM	Internal Labour Market
ISO	Norme internationale de qualité.
IUT	Institut universitaire de technologie
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
NVQ	<i>National vocational qualification</i> (qualification nationale professionnelle)
PACA	Région Provence Alpes Cote d'Azur
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PRC	Point Relais Conseil.
RNCP	Répertoire National de Qualification Professionnelle.
SEDOP	Service d'Orientation Professionnelle [mis en place dans le cadre du Programme Régional de Formation du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur].
STS	Sections de Techniciens Supérieurs
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI: sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau V bis: sorties de 3e générale, de 4e et 3e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V: sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV: sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III: sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I: sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Eléments bibliographiques

- Cereq Bref 2006*, Vers une ouverture des frontières de la formation continue, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Qualification (Cereq), n°235. Disponible sur internet: <http://www.cereq.fr/pdf/b235.pdf> [Disponibilité vérifiée le 07/05/2008].
- L'état de l'école 2006*, n°16. Ministère de l'Education nationale/Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Paris Octobre 2006; Disponible sur internet <http://media.education.gouv.fr/file/07/9/3079.pdf> [Disponibilité vérifiée le 11/01/2008].
- L'état de l'école 2007*, n°17. Ministère de l'éducation Nationale/Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Paris Octobre 2007; Disponible sur internet <http://media.education.gouv.fr/file/05/5/7055.pdf> [Disponibilité vérifiée le 11/01/2008].
- Epihane D.; Hallier, P. Les bacheliers dans l'enseignement supérieur. *Documents Observatoire*, n° 113. Céreq: Marseille, 1996.
- Gendron, Bénédicte. *Social Representations of Vocational Education and Training, The case of the French VET 'baccalauréat'*. Universität Bremen Press Ed: Bremen, 2005 135p. (2005a)
- Gendron, Bénédicte. Le baccalauréat professionnel français: espace de transition plurielle pour les jeunes. *Revue européenne de formation professionnelle*, n° 36, Septembre-Décembre 2005/III, p.36-50. (2005b) Version anglaise disponible sur internet:http://www.trainingvillage.gr/etv/upload/etvnews/news/2245-att3-1-copy_of_gendron,_benedicte_2005-3_no_39-en.pdf [le 16.01.2008]
- Gendron, Bénédicte. Analyse économique de la poursuite d'études des diplômés des filières techniques courtes de l'enseignement supérieur français. *Revue européenne de formation professionnelle* n° 39, 2006/3, pp 89-114. Disponible sur internet: [le 16.01.2008]
- Gendron Bénédicte. Vocational education and training: pathway for higher education ? Communication à l'*Agora on Vocational Education and Training*, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), Thessaloniki, Février 2007.
- Giret J-F, Moullet S. et G Thomas. De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98. *Notes Emploi Formation*. Céreq: Marseille, 2003.
- Giret J-F, Moullet S. et G Thomas. L'enseignement supérieur professionnalisé, un atout pour entrer dans la vie active ?. *Bref*, n° 195. Céreq: Marseille, 2003.
- Hanchane S. et Verdier E. « 80 % au bac et avant... (Questions autour de la demande d'éducation en France et de ses mécanismes) », Communication aux Xe Journées d'Études sur les Données Longitudinales dans l'Analyse du marché du travail, mai, 2003.
- Igen. L'orientation vers le LP, la scolarisation en LP», Rapport de l'IGEN, janvier 2003. Lasonen J., Manning S. How to improve the standing of vocational compared to general education. A collaborative investigation of strategies and qualifications across Europe in Descy, Pascaline; Tessaring, Manfred (eds.), *Training in Europe, Second report on vocational training research in Europe 2000: background report*, Cedefop Reference series, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2001 (3 volumes) ([le 07.05.2008].

- Leney T. et al., Achieving the Lisbon goals, The Maastricht report ,
http://www.refernet.org.uk/documents/Achieving_the_Lisbon_goal.pdf, 2004
[le 09.05.2008].
- Solaux, Georges. Du collège d'enseignement technique au lycée professionnel:
une intégration progressive dans le second cycle. *Education et Formation* N°
45, 1996.
- Thomas G. Les jeunes qui sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur. *Bref*,
Céreq, n°200, septembre 2003.
- Veneau P. et Mouy Ph. Des objectifs à la réalité. Les baccalauréats professionnels
industriels, *Formation Emploi*, n°49, janvier-mars 1995, pp. 91-103.